



Le Directeur Général

N.I.F.: A 0707219 F

DIFFUSION :

NOTE DE SERVICE N° 01/ 240 /DGI/DG/DESCOM/CE/BBI/CK/2024

• DGA  
(TOUS)

• Directeurs  
Centraux  
(TOUS)

• DGE

• Directeurs  
Urbain et  
Provinciaux  
(TOUS)

Affichage

Concerne : Mise en service d'un nouveau modèle d'annexe sectorielle à la déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée

En complément à la Note de Service n° 01/164/DGI/DG/CR/GM/2024 du 15 juillet 2024, les Services trouveront en annexe, pour information, dispositions utiles et large diffusion, un nouveau modèle d'annexe sectorielle à la taxe sur la valeur ajoutée (Annexe sectorielle IX relative aux détails du chiffre d'affaires par province et point de vente).

Ledit modèle peut être obtenu directement auprès des Services opérationnels ou être téléchargé à partir du Site Web de la Direction Générale des Impôts à l'adresse : [www.dgi.gouv.cd](http://www.dgi.gouv.cd).

Le Directeur des Grandes Entreprises ainsi que les Directeurs Urbain et Provinciaux des Impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente et d'en assurer une large diffusion.

Fait à Kinshasa, le 25 SEPT 2024

Pour le Directeur Général en mission,

KABWA KALUME Henri Maurice  
*Directeur Général Adjoint*

## ANNEXE IX A LA DECLARATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

**DETAILED DU CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE PAR PROVINCE ET POINT DE VENTE**

Mois/Année : .....

### **Service :**

#### Dénomination sociale du redevable :

Sigle :

N.I.F. :

Fait à ..... le .....

## Sceau de l'entreprise

#### Nom et qualité du signataire

**Signature**